



Crédit : CAUE 02 - illustration : Muse JONQUIÈRES, paysagiste

PRÉSENTATION

PROGRAMME

INTERVENANTS ET ORGANISATION

## Commande publique de maîtrise d'oeuvre

La commande publique de maîtrise d'oeuvre (MOE) est une étape importante dans la mise en œuvre des projets de territoire. Comment traduire, notamment, les ambitions environnementales dans la commande et adapter les pièces du marché à ces enjeux ? Ce cycle GRATUIT de sensibilisation et de formation propose de guider les collectivités dans cette étape, en leur apportant un socle de connaissances et de compétences pratiques pour être capable de choisir le mode de dévolution du marché et écrire le cahier des charges.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître l'actualité juridique des marchés publics (maîtrise d'ouvrage (MO) et MOE, les procédures, la gouvernance, le pilotage...).
- Être en capacité de traduire, dans le cahier des charges, les ambitions de transition écologique du projet.
- Choisir la procédure adaptée à son projet.
- Acquérir une méthodologie et une autonomie pour rédiger son cahier des charges.
- Identifier les compétences à intégrer à l'équipe de MOE.

Méthode pédagogique : participative, basée sur des cas concrets et adaptés aux contextes locaux pour faire échos aux pratiques des élus.

### Durée

1 jour et demi / 10h / 2 sessions (1 webinaire + 1 journée en présentiel)

### Date

26 novembre (14h 17h) / webinaire

17 décembre (9h 12h30 – 14h 17h30) / présentiel

### Lieu

17 décembre à Laon. Le lieu de la formation vous sera indiqué ultérieurement.

### Public cible

Élus locaux de l'Aisne, techniciens des collectivités, ingénieries locale, société d'économie mixte (SEM), bailleurs sociaux et tous les autres publics faisant partie des champs d'intervention de la MIQCP (bâtiments publics, projets urbains et paysages)

Webinaire : maximum 50 stagiaires - Présentiel : maximum 15 stagiaires

### Prérequis

Pour pouvoir s'inscrire à la session du 17 décembre, il est indispensable d'avoir assisté au webinaire du 26 novembre.

### Organisateur

CAUE de l'Aisne en partenariat avec la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) et la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)



PRÉSENTATION

PROGRAMME

INTERVENANTS ET ORGANISATION

## 1<sup>ère</sup> session / WEBINAIRE : 26 novembre 2024

Cette première session vise à sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux procédures les plus à même d'aboutir à un projet maîtrisé et de qualité, au regard de la réglementation et du contexte.

### PROGRAMME / 14h > 17h

Accueil et tour de table des attentes

#### 1 Généralités

- 1.1 Le contexte législatif et réglementaire
- 1.2 Les points clés de la commande publique

#### 2 La commande publique de maîtrise d'œuvre

- 2.1 Les champs d'application de la loi MOP codifiée
- 2.2 Les acteurs : maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Débriefing et clôture de la journée

Validation des acquis : quiz et questions

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

#### Public visé :

les élus et les techniciens des communes de l'Aisne  
Limité à 50 personnes

#### Prérequis :

Faire partie des champs d'intervention de la MIQCP du bâtiment public, du projet urbain et du paysage, débutants ou expérimentés.

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE GLOBAL

À l'issue de la formation, le stagiaire connaîtra le cadre juridique de la commande publique de maîtrise d'œuvre en vigueur, les techniques d'achat et procédures de sélection pertinentes au regard d'un projet, ainsi que les relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

### COMPÉTENCES VISÉES

Connaître les fondamentaux de la commande publique de maîtrise d'œuvre.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES OPÉRATIONNELS

Développer les compétences internes sur la commande publique de maîtrise d'œuvre :

- > Comprendre l'évolution réglementaire de la commande publique
- > Connaître les relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES PARTIELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- > Connaître la réglementation en donnant au moins 50% de bonnes réponses à un quiz
- > Comprendre les relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre en étant capable d'indiquer au moins un point clé de ces relations.



PRÉSENTATION

PROGRAMME

INTERVENANTS ET ORGANISATION

## 2<sup>ème</sup> session / PRÉSENTIEL : 17 décembre 2024

Cette seconde session vise à orienter les maitres d'ouvrage vers les modes de dévolution d'un marché de maître d'œuvre les plus à même d'aboutir à un projet maîtrisé et de qualité, au regard de la réglementation et du contexte, de rédiger l'ensemble des pièces de la consultation et du marché

**PROGRAMME / 9h > 12h30 et 14h > 17h30**

### Temps 1 – Cadre général

Rappels sur le cadre réglementaire de la commande publique de maîtrise d'œuvre.

Comprendre les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique pour mener à bien l'opération

### Temps 2 - Comment bien choisir sa maîtrise d'œuvre et rédiger les documents de la consultation.

> 3 ateliers de 1h à 1h30 chacun

Débriefing et clôture de la journée

Validation des acquis : quiz et questions

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

#### Public visé :

les élus et les techniciens des communes de l'Aisne  
Limité à 15 personnes

#### Prérequis :

Faire partie des champs d'intervention de la MIQCP du bâtiment public, du projet urbain et du paysage, débutants ou expérimentés.

**La participation à la deuxième session est conditionnée par la participation à la première session d'apports théoriques.**

### OBJECTIF PÉDAGOGIQUE GLOBAL

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de choisir les modes de consultations d'un marché de maîtrise d'œuvre (techniques d'achat et procédures de sélection) pertinentes au regard du projet, et monter les pièces de consultation et de marché, à l'aide de connaissances du cadre juridique en vigueur et de la compréhension des relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

### COMPÉTENCES VISÉES

Choisir la technique d'achat ou la procédure la mieux adaptée au projet concerné.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES OPÉRATIONNELS

Renforcer les compétences internes sur la commande publique de maîtrise d'œuvre :

- > Choisir les processus de projet, techniques d'achat et procédures de sélection pertinentes au regard du projet et du cadre juridique en vigueur (MAPA et procédures formalisées...).
- > Être en capacité de traduire les objectifs du projet définis par le maître d'ouvrage, les ambitions qualitatives, performancielles et environnementales, de rédiger et d'adapter les pièces du marché aux enjeux de l'opération.
- > Acquérir une méthodologie et une autonomie pour mener une consultation de maîtrise d'œuvre et monter les documents correspondants (adéquation programme/projet).

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES PARTIELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- > Connaître et choisir les techniques d'achat et procédures de sélection pertinentes au regard du projet.
- > Connaître le contenu d'un marché de maîtrise d'œuvre, savoir l'adapter et intégrer les objectifs du projet définis par le maître d'ouvrage.
- > Acquérir une méthodologie et une autonomie pour mener une consultation de maîtrise d'œuvre.



PRÉSENTATION

PROGRAMME

INTERVENANTS ET ORGANISATION

## INTERVENANTS

**Mireille GUIGNARD**, Secrétaire générale adjointe de la MIQCP, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, conseil auprès des maîtres d'ouvrage à la MIQCP

**Ludovic DI FOLCO**, ingénieur de recherche hors classe, conseil aux maîtres d'ouvrage à la MIQCP

## TÉMOIN DE CE CYCLE

**Nicolas REBÉROT**, Maire de Ressons-le-Long, Vice-président du Conseil Départemental de l'Aisne Action culturelle et patrimoine, Président du CAUE de l'Aisne

## ORGANISME FORMATEUR

**MIQCP** : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

La MIQCP a été créée par décret du 20 octobre 1977 (Décret n°77-1167 du 20 octobre 1977 portant création d'une mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques).

Placée auprès du ministre chargé de l'architecture, sa vocation est de promouvoir la qualité architecturale dans le domaine des constructions publiques. Qu'il s'agisse d'ouvrages neufs ou à réhabiliter, ce domaine englobe les bâtiments, les infrastructures, les espaces publics, qui sont sous la responsabilité de l'Etat ou des collectivités territoriales.

La MIQCP assure une tâche de coordination, d'impulsion et d'information, en liaison avec des administrations de l'Etat, des établissements publics de l'Etat et des sociétés nationales. Elle peut assumer des missions de même nature en accord avec les collectivités locales, leurs établissements publics et les professions intéressées.

La MIQCP suit plus spécialement les programmes expérimentaux dont la réalisation sera entreprise dans les ministères au sein desquels sera créé à cet effet, un secteur pilote correspondant à une fraction des crédits d'investissement destinés à la construction de bâtiments dans chacun de ces départements. Elle incite et aide à la réalisation de projets expérimentaux.

La MIQCP conduit, directement ou indirectement, des actions de formation de maîtres d'ouvrage publics.

## ORGANISATION

Ce cycle de sensibilisation/Formation est organisé par le **CAUE de l'Aisne**, en partenariat avec la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture d'Urbansime et de l'Environnement (**FNCAUE**) et de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (**MIQCP**)

